

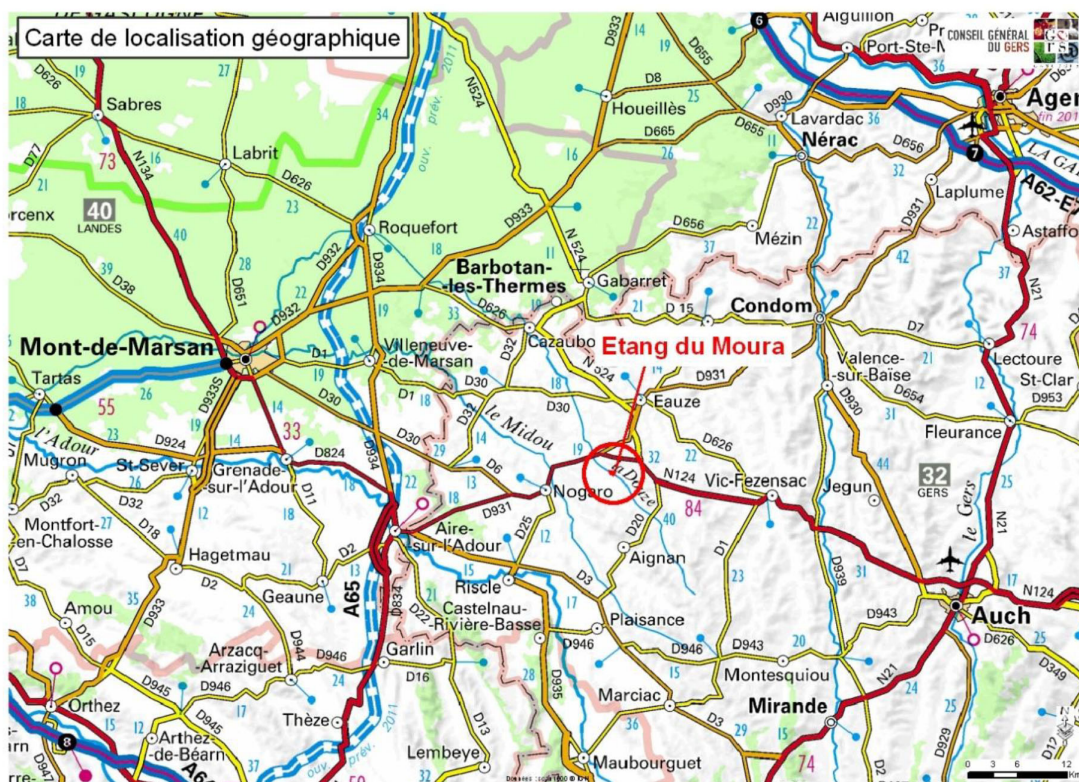
Appel d'offres pour aménager une parcelle de la rive du Moura (Avéron-Bergelle)

Dans le cadre de l'Éducation à l'environnement et au développement durable

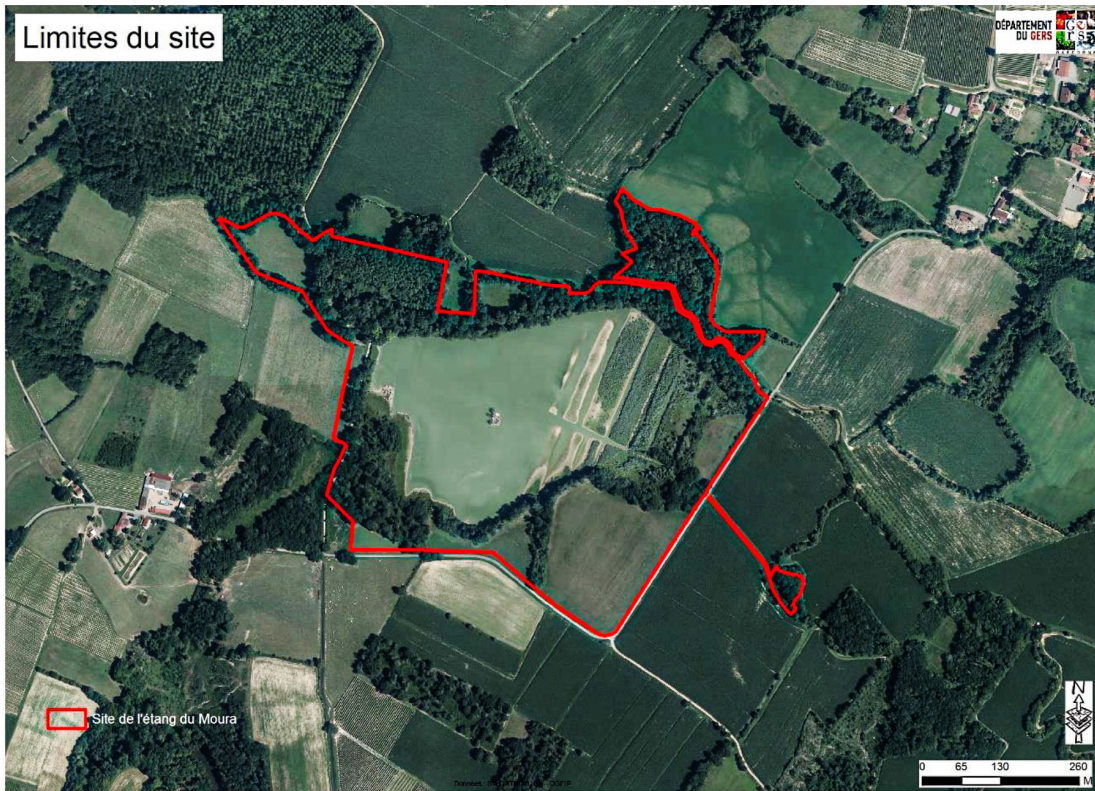


Appel d'offres pour aménager une parcelle de la rive du Moura (Avéron-Bergelle)

L'étang du Moura, qui, avec ses 17 ha, est le plus grand de l'Armagnac, appartient au conseil départemental (CD) depuis 2012. Celui-ci veut le valoriser, entre autres actions, en mettant à la disposition d'un porteur de projet une partie de la parcelle A1020 (voir image) de son rivage, pour qu'il y installe une activité ayant toutes les caractéristiques du développement durable : par exemple, de l'apiculture. L'objectif est de « compléter l'offre de découverte du site dans un objectif de valorisation innovante et de dynamisme du territoire ».

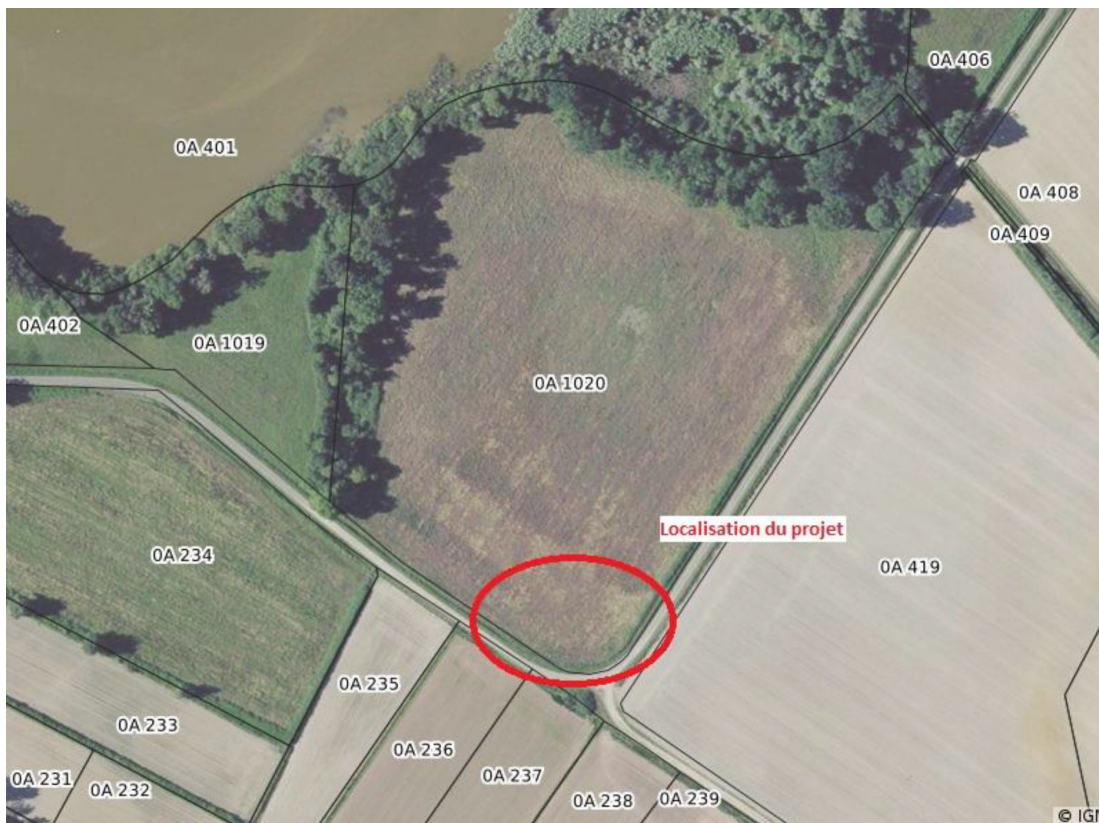


Un appel d'offres a donc été émis pour trouver un porteur de projet intéressé avec lequel le CD établira une convention selon laquelle l'accès au public sera garanti pour des « opérations encadrées de sensibilisation, menées en accord avec la collectivité ». D'autres exigences sont à découvrir sur le site (1).



Contexte de l'appel à projets

L'étang du Moura est situé sur le territoire d'Avéron-Bergelle, tout près d'Espas. Il est classé Espace naturel sensible ENS (2) Situé sur la commune d'Avéron-Bergelle, l'ENS de l'Étang du Moura a été acheté en 2012 par le CD. Il se trouve à 15 minutes de Nogaro, Aignan et Éauze, 20 minutes de Vic-Fezensac, 30 minutes d'Aire-sur-l'Adour et à 1 heure d'Auch.



Les promeneurs y trouvent un superbe paysage, une colonie de hérons, une antique cabane de pêche qui a souffert et, à un jet de pierre du bord de l'eau, un splendide moulin qui a été restauré et qui est ouvert.

La politique des ENS du Département du Gers a pour objectif « la préservation et la valorisation du patrimoine naturel gersois ».



Calendrier de l'appel d'offres

Date de publication de l'appel à projets : 01 avril 2021

période prévisionnelle de visite du site : 16 avril 2021

date limite de dépôt des candidatures : 7 mai 2021 à 17 heures

date prévisionnelle de réunion de la Commission de sélection : 11 mai 2021

date prévisionnelle d'information du résultat de la sélection aux candidats : 18 mai 2021

date prévisionnelle "d'opérationnalité" : 25 mai 2021.



La visite obligatoire du site sera organisée sur rendez-vous.

(1) Toutes les informations complémentaires peuvent être trouvées auprès de Nicolas Bernadicou, (nbernicou@gers.fr), 05 62 67 44 83 et à cette adresse : (<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/appels-a-projets-et-candidatures/appel-a-projet-espace-naturel-sensible-de-letang-du-moura-installation-dune-activite-de-valorisation-dune-parcelle-en-ens-a-visee-pedagogique-eedd-25569>). (2) Un espace naturel sensible est un espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent (Wikipedia).



5 Au bord de l'étang du Moura 1bis 120421.jpg



6 Pupitre au bord de l'étang du Moura 1bis 120421.jpg



7 Au bord de l'étang du Moura 1bis 120421.jpg



Antique cabane de pêche



Le moulin



Le même sous un autre angle



La salle des meules